

Le projet de territoire

Mise à jour le 11 septembre
2020

Lors de la création du nouveau périmètre intercommunal en 2017, les élus ont travaillé sur un premier projet de territoire. Aujourd'hui, nous traversons une crise sanitaire, économique et sociale inédite. La gouvernance politique a changé et souhaite une définition plus précise des priorités de l'Agglo et de leurs déclinaisons en plan d'actions. C'est pourquoi, une actualisation du projet de territoire est engagée et donnera lieu à un nouveau document fin juin 2021.

Le projet de territoire pose les bases d'une vision de long-terme. Il est un document fondateur qui guide l'action de l'intercommunalité :

- Il détermine des priorités d'actions et structure une déclinaison opérationnelle de ces priorités.
- Il engage des choix, des investissements, des financements, une qualité de service public, une relation aux usagers.
- Il a un impact fort sur l'attractivité d'un bassin de vie et l'épanouissement de ceux qui le vivent au quotidien.

Enfin, un projet de territoire doit être partagé afin d'être porté par le plus grand nombre. Il s'agit donc d'une démarche collective.

≡ Pourquoi actualiser le projet existant ?

1. **Pour en préciser son contenu** : les élections de 2020 ont conduit à un fort renouvellement des équipes d'élus qui ont souhaité redéfinir **les priorités du projet** et préciser **sa déclinaison opérationnelle**. Le premier document portait en effet sur de grandes orientations sans établir de plan d'actions précis.
2. Pour renforcer le positionnement du territoire et développer des partenariats : la nouvelle gouvernance souhaite renforcer les **coopérations**.
3. Pour inscrire le territoire dans les grandes stratégies nationales et européennes : le Plan de relance de l'Etat et les différents financements régionaux et européens orientent leurs enveloppes budgétaires en faveur des **grandes transitions écologiques, énergétiques et numériques**. Il était donc important de repositionner l'Agglomération sur ces programmes.
4. Pour mieux répondre au contexte actuel : **la pandémie du Covid-19 et les crises économiques et sociales** qu'elle provoquées amènent les élus à préciser leurs priorités et leurs actions.

≡ A quoi sert un projet de territoire ?

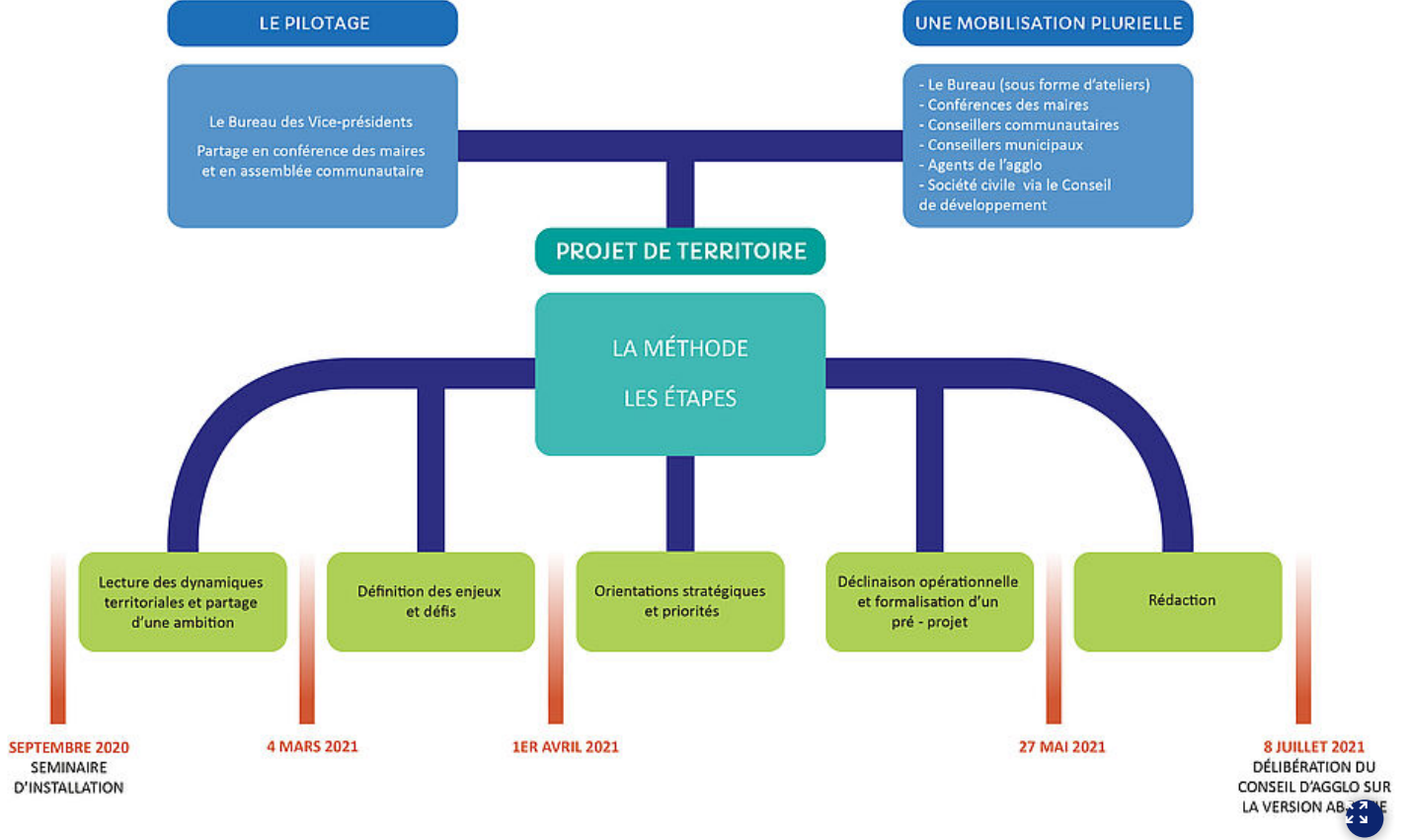
- A anticiper l'avenir, dans un monde en profonde mutation pour des raisons sanitaires, climatiques, de modes de vie en évolution, de transitions démographiques, de mutations économiques...
- A porter collectivement une vision, entre élus communautaires, avec les élus municipaux, une feuille de route pour les services, apporter de la lisibilité aux corps intermédiaires et aux habitants sur les actions souhaitées et, a posteriori, sur leurs résultats.
- A dialoguer avec les financeurs, porter collectivement nos grands projets structurants, assumer pleinement notre place et notre rôle de pôle urbain d'équilibre en Bretagne Nord.

Qui va y participer ?

Un rythme soutenu de travail et de co-construction a été engagé pour mener à bien ce programme d'ici fin juin 2021.

Sont sollicités sous formes d'ateliers, de séminaires, de commissions :

- le Bureau de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Président et Vice-présidents)
- la Conférence des 32 maires du Territoire
- les conseillers communautaires (via les commissions et en assemblée plénière)
- les agents de l'Agglo
- les conseillers municipaux qui seront mobilisés par le maire
- les directeurs généraux des 32 communes
- le Conseil de développement : structure de démocratie participative composée de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (telle que notre Agglo) ont l'obligation de saisir le Conseil de développement pour toute question relative à son projet de territoire ou autre schéma de prospective. Exemple : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



Actualisation du 14 avril 2021

Après plusieurs temps de travail collectif, les élus ont partagé un état des lieux et de premières orientations. Elles feront l'objet d'autres travaux des conseillers municipaux et de la conférence des maires.

PROPOSITION DE 3 ORIENTATIONS

- 1. Mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi.** Il s'agit d'affirmer l'engagement de l'Agglo pour une transition écologique maîtrisée, de soutenir et valoriser l'excellence en matière de santé humaine et animale et de porter la baie avec fierté par la préservation et la valorisation de ses atouts. Enfin de se projeter au niveau européen notamment par les programmations et financements proposés par l'Europe.
- 2. Mailler le territoire par les services aux publics.** Cela passe par à la fois un positionnement et une reconnaissance de l'Agglo à l'échelle bretonne grâce à un travail de coopération et de renfort des fonctions stratégiques de la Bretagne Nord ; mais aussi par une structuration et irrigation des actions au sein même du territoire communautaire en tenant compte des centralités et en travaillant la proximité. Enfin ce maillage faciliterait les parcours de vie des habitants et des entreprises par une offre de services au public équilibrée sur l'ensemble du territoire.
- 3. Amortir la crise et agir pour une meilleure qualité de vie.** Cette 3e orientation proposée concerne la qualité de vie locale (offre de logement, soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, la formation et la vitalité associative et culturelle) et la volonté de la faire connaître via un réseau d'ambassadeurs. L'Agglo souhaite aussi se pencher sur l'intégration durable des nouveaux arrivants et de l'équilibre entre les pôles d'activités et la nécessité de préserver les terres agricoles. Enfin de donner confiance en l'action publique.

Actualisation du 11 mai 2021

Le 11 mai dernier, les élus des 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont été mobilisés pour échanger sur le Projet de Territoire de l'Agglo.

Ces échanges ont fait suite à plusieurs ateliers et réunions au sein de l'Agglomération et des conseils municipaux pour se prononcer sur les orientations stratégiques proposées. La prochaine étape sera donc de travailler sur la déclinaison opérationnelle.

Le Conseil de Développement a été sollicité sur cette première phase de réflexion qui a duré près de 4 mois.

« *Anticiper les mutations afin d'agir aujourd'hui pour ne pas subir demain a porté notre ambition* » a précisé Jocelyne Cacciali vice-présidente du Conseil de développement.

Ces représentants de la société civile ont souhaité soumettre 4 orientations aux élus :

- Renforcer les centralités
- Aménager le territoire de façon durable
- Remettre l'humain au coeur des services au public
- Encourager le développement de secteurs économiques d'avenir

Le groupe de travail qui s'est penché sur ce projet de territoire était constitué de 4 collègues d'acteurs économiques, de la transition énergétique, du secteur de la solidarité et de citoyens.

➤ [Plus d'informations.](https://cdpsb.fr/consultez/les-avis-et-contributions/) (<https://cdpsb.fr/consultez/les-avis-et-contributions/>)

Une synthèse de **la contribution des conseillers municipaux vient aussi enrichir les orientations et les actions structurantes** souhaitées pour le territoire. Nous pouvons en retenir ces propositions fortes :

- l'écologie et l'économie sont deux urgences qui doivent porter un nouveau modèle de développement
- affirmation de la notion de proximité et de celle de parcours au sein du territoire (économique, de santé, résidentiel...)
- faire un focus sur les jeunes et les seniors en cherchant des complémentarités
- attente de plus de co-construction et de complémentarité entre les territoires
- développement du sentiment d'appartenance et de fierté du territoire.

Feuilletez le projet de territoire actuel

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



#Documents de référence#Documents de référence
01 octobre 2018

Projet de territoire 2018-2030

Le projet de territoire a été construit par des élus ruraux, littoraux et urbains réunis dans un...



Télécharger le fichier (7,5 Mo) - PDF



#Documents de référence#Documents de référence
01 août 2018

Projet de territoire 2018-2030 : le hors-série



Télécharger le fichier (11,7 Mo) - PDF